

Commission du budget et des infrastructures sportives

P.W. – C.R.A.C. N° 32 (2019-2020) – Mercredi 13 novembre 2019

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE RECOURS DU MINÉRALIER SPADEL CONTRE L'AÉRODROME DE SPA »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le recours du minéralier Spadel contre l'aérodrome de Spa ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, récemment, un permis d'exploitation de l'aérodrome de Spa a été attribué pour les 20 prochaines années.

Cependant, il semblerait que la société Spadel ait fait part de son intention d'intenter un recours contre le permis d'exploitation. En effet, le minéralier craint – ce n'est pas nouveau – la survenance d'un possible accident avec un engin volant. Le minéralier craint également que la pollution n'atteigne les sources d'eau, avec des conséquences environnementales, sanitaires, mais aussi sur l'entreprise.

Néanmoins, l'aérodrome de Spa représente plus de 40 emplois à l'heure actuelle. L'attachement y est réel, notamment dans le chef des autorités communales, puisque, le 10 octobre dernier, une motion a été déposée au conseil communal et a été votée – ce n'est pas fréquent à Spa – à l'unanimité pour le maintien des activités de l'aérodrome.

Étant très attentif à ce qui se passe dans ma région, je m'autorise à vous poser les questions suivantes.

Quel est votre avis sur le dossier ?

Le recours a-t-il déjà été déposé ?

Les autorités spadoises ont-elles raison, ou pas, de s'inquiéter par rapport à l'avenir de l'aérodrome ?

Avez-vous eu des contacts avec la SOWAER sur ce dossier ? Si oui, qu'en est-il ressorti ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, c'est manifestement un sujet qui doit intéresser et qui, légitimement, intéresse les parlementaires de la Région puisque, en même temps que je recevais la question de M. Frédéric, j'avais un courriel de M. Gardier sur le même sujet et il sera frustré parce que je ne lui ai pas répondu. Je lui ai dit que je lui répondrais.

M. Frédéric (PS). - Je le lui ai dit tout à l'heure. Il m'en a fait part alors je lui ai dit que je n'interviendrais pas sur les hôpitaux verviétois. J'ai écouté la réponse à sa question, et je me suis engagé à lui transmettre votre réponse à ma question.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Vous le ferez. Moi, je ne lui ai pas répondu, parce que j'ai dit que je vous répondrais et que je trouve que c'est comme cela que cela fonctionne sur le plan parlementaire – pour que les choses soient claires.

Les fonctionnaires techniques et délégués ont délivré un permis unique relatif à l'exploitation de l'aérodrome de Spa pour une durée de 20 ans en date du 9 septembre 2019. En date du 7 octobre, deux recours contre ce permis ont été introduits d'une part par un riverain de l'aérodrome en raison des nuisances sonores issues de l'activité de parachutisme, et, d'autre part par Spa Monopole en raison du risque de pollution potentielle pour les zones de captage que pourrait engendrer un accident d'aéronef et de ses conséquences pour l'activité et l'image de l'entreprise.

Sur le plan des demandes, le riverain souhaite une limitation de l'exploitation de l'aérodrome et de l'activité parachutiste ainsi qu'une réduction des heures d'ouverture du site.

Spa Monopole sollicite le refus d'autorisation d'exploiter et, à titre subsidiaire, l'interdiction du survol de l'impluvium à l'ouest de la route nationale qui traverse - comme vous le savez - les zones de captage.

L'autorisation d'exploitation précédente avait déjà été limitée dans le temps en vue de rechercher une solution en matière de circuit de vol pour l'ensemble des parties. Une étude aéronautique a été réalisée à l'initiative commune de la SOWAER, de la Ville de Spa et de Spa Monopole. Cette étude, suivie par un comité d'accompagnement - composé en plus de la Commune de Jalhay, de la DGTA, du fonctionnaire technique et des administrations nature et forêts, eaux souterraines et exploitation aéroportuaire - a conclu en l'absence d'alternative raisonnable pour le site qui pourrait à la fois concilier le souhait de Spa Monopole et les aspects sécurité, environnement et coûts.

En suite de cette étude, le fonctionnaire technique a imposé à la SOWAER la réalisation d'une étude des incidents sur l'environnement pour l'aérodrome. Cette étude, qui s'est accompagnée d'une analyse hydrogéologique, estime que l'activité de l'aérodrome est compatible avec l'environnement dans lequel il est situé. Ce qui justifie, comme vous l'avez évoqué, la motion qui a été votée au Conseil communal de Spa. J'ai bien entendu « à l'unanimité », vous l'avez précisé, c'est suffisamment rare que pour le souligner.

Le risque d'accidents et de pollution résiduelle pour Spa Monopole est extrêmement faible et cette pollution, si elle advenait, pourrait être efficacement traitée avec la mise en œuvre de procédures d'urgence en place et devrait éviter toute conséquence négative pour les eaux de Spa.

La SOWAER, en tant que demandeur du permis, a reçu une notification des recours en date du 17 octobre. Ces recours sont en cours d'instruction par l'administration et la décision relève de compétences conjointes de la ministre de l'Environnement et du ministre de l'Aménagement du territoire. Il s'agit d'une procédure réglementaire interne, et donc non contradictoire.

Aucune audition n'est prévue à ce stade.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, comme toujours, extrêmement complète, qui a dit que l'on peut être modérément optimiste, puisque les études concluent qu'il n'y a pas d'incidence particulière sur les risques pour les captages, mais qu'il y a quand même l'instruction des recours et qu'ils relèveront de la décision finale de la ministre de l'Environnement et du ministre de l'Aménagement du territoire. J'y serai extrêmement attentif pour les sensibiliser à ce problème.